

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2023

DEL-2023-268

L'An deux mille vingt-trois, le douze octobre, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/10/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CALLET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. AEBISCHER, COUTIER, DEAGE, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, GUILLOTTE, MATHIAN, OBERLI, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

M. PEUGNIEZ - en visioconférence

Mme WENDLING - M. BOUCHET

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. DUPERTHUY, DIAZ, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 27

Présents : 13

Représentés par mandat : 5

Objet : ELECTION DE 3 VICE-PRESIDENTS

Exposé du Président,

Conformément à ses statuts, le SYANE compte a minima un Vice-Président par collège, le Comité ayant par ailleurs la faculté de fixer le nombre total de Vice-Présidents. L'article 7.2 des statuts du SYANE stipule que l'élection des Vice-Présidents intervient au sein du Bureau syndical.

La présente élection résulte :

- De la création du collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) lors de la dernière réforme statutaire et de l'élection de 3 de ses membres au Bureau syndical par délibération du Comité syndical du 4 juillet 2023, qui entraîne l'élection d'un Vice-Président.
- De la vacance du poste de Vice-Président du collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), qui entraîne l'élection d'un Vice-Président.
- De la création d'un 12^{ème} poste de Vice-Président par délibération du Comité syndical en date du 12 octobre 2023, qui entraîne l'élection d'un Vice-Président.

Le Président fait appel à candidature pour l'élection de 3 Vice-Présidents.

Le Président, assisté par les deux scrutateurs désignés par le Bureau, présente la procédure de déroulement de cette élection :

- L'élection des Vice-Présidents a lieu au sein du Bureau, parmi les seuls membres du Bureau.
- L'élection des Vice-Présidents intervient au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour, par l'ensemble des délégués du Bureau.
- Après appel à candidatures, le Président engage l'élection en appelant les délégués du Bureau à voter à tour de rôle.
- Les scrutateurs dépouillent les votes et prennent note des résultats avec le Président et le Secrétaire de séance.
- Le Président de séance annonce le résultat du vote.

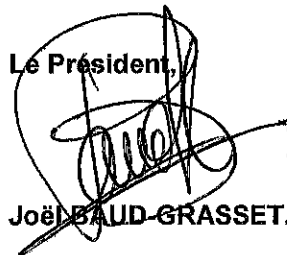
L'attribution et le périmètre précis des délégations seront communiqués dans les meilleurs délais étant précisé qu'elles concerneront le secteur des Ressources Humaines, celui de la planification énergétique et de l'accompagnement à la transition énergétique et enfin celui des réseaux de chaleur.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à élire M. Lucien BOISIER au poste de Vice-Président au titre du collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD),
2. à élire Mme Nadine WENDLING au poste de Vice-Présidente au titre du collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP),
3. à élire M. Pierre HACQUIN au poste de Vice-Président sur le poste de 12^{ème} Vice-Président.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE